Les enjeux de la santé et de la sécurité au travail la rénovation du dialogue social

AMUE 29 et 30 novembre 2011

Plan de l’intervention

1- Le cadre de la rénovation du dialogue social dans la fonction publique

2- Du CHS au CHSCT

3 - Les autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail

La rénovation du dialogue social dans la fonction publique

1- Les accords de Bercy

✓ Signés le 2 juin 2008 par la CGT, la CFDT, l'UNSA, Solidaires, la FSU et la CGC

✓ Posent deux principes clés :

- Un dialogue social plus large et plus efficace
- Des acteurs plus légitimes et plus responsables

La rénovation du dialogue social dans la fonction publique

2- L'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique – 20 novembre 2009

3 axes :

- Les instances et acteurs opérationnels en matière de santé et sécurité au travail
- Les objectifs et outils de prévention des risques professionnels
- Des dispositifs d'accompagnement des atteintes à la santé

La rénovation du dialogue social dans la fonction publique

3- La loi n°2010-751 du 5 juillet 2010

- ✓ Renforcement de la place de la négociation → tous sujets concernant la vie professionnelle et sociale de l'agent ; dialogue à tous les niveaux
- ✓ Consécration de l'élection comme source de la représentativité et de la légitimité des OS

Du CHS au CHSCT (1)

- Mouvement historique de rapprochement avec le secteur privé : on passe de l'approche centrée sur la pathologie, l'accident, à une approche plus globale du bien être au travail

Du CHS au CHSCT (2)

- Une cartographie calée sur celle des CT :
- Un CHSCT ministériel
- Des CHSCT dans les établissements d'enseignement supérieur : réglementation spécifique en cours d'élaboration

Du CHS au CHSCT (3)

Composition et fonctionnement :

- membres de droit : des OS, le président (autorité auprès de laquelle il est placé), le responsable RH, le médecin de prévention, l'assistant ou le conseiller de prévention
- Des personnes « extérieures » : agent chargé des fonctions d'inspection, des experts, des personnes qualifiées que le président peut convoquer ; il peut aussi être assisté par toute personne du service particulièrement compétente sur les sujets abordés
- Le nouveau rôle du secrétaire

Du CHS au CHSCT (4)

Les missions des CHSCT (art. 47 décret 1982) :

- ✓ Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité
- ✓ Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité
- ✓ Veiller à l'observation des prescriptions légales en ces matières

Du CHS au CHSCT (5)

- Un champ nouveau : les conditions de travail
- Une définition à construire dans la concertation
- Une amorce de définition : la consultation obligatoire du CHSCT sur certains projets

- L'articulation avec les CT et les autres instances (CA)

✓ Consultation du CT sur les évolutions technologiques et méthodes de travail des administrations

✓ Le CT bénéficie du concours du CHSCT, il peut être saisi par lui de toute question

→ Véritable dialogue entre les deux instances, à articuler avec les organes de gouvernance des établissements

Les autres acteurs de la santé et sécurité au travail

- Un réseau d'acteurs :

- l'employeur : il est le premier responsable de la sécurité et des conditions de travail
- Les assistants et les conseillers de prévention
- Les services de médecine de prévention : vers une plus grande pluridisciplinarité
- Les inspecteurs santé et sécurité au travail
- Les agents eux-mêmes

Les nouveautés du décret de 1982 concernant les acteurs

- Deux niveaux d'ACMO : les assistants (proximité) et les conseillers de prévention (coordination), aux missions plus précisément établies et définies.
- Professionnalisation des ISST notamment au travers de la lettre de mission élaborée par le chef du service de rattachement (l'inspection générale)
- Les médecins de prévention : amélioration de leurs conditions d'emploi, pluridisciplinarité, et renforcement du rôle (propositions lors de l'affectation) ; introduction d'un dossier médical en santé au travail

Textes de référence

- Les accords de Bercy du 2 juin 2008
- L'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique
- La loi 2010-751 relative à la rénovation du dialogue social
- Le décret 2010-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et sa circulaire d'application
- Le décret 82-453 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique, modifié par le décret 2011-774, et la circulaire du 8 août 2011
- Le décret 95-482 relatif aux CHS dans les établissements enseignement supérieur, en cours de modification